

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de VARRAINS  
séance du 02/03/2023

<p><b>Date de la convocation</b> 21/02/2023</p> <p><b>Date d'affichage</b> 21/02/2023</p> <p><b>Nombre de membres</b> Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 13</p>	<p>L' an 2023, le 2 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire</p> <p>Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, LACOINTE Mélanie, RENARD Catherine, VERRIEZ Catherine, MM : PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric</p> <p>Absent(s) : MM : MUREAU Christophe, VERON Antoine Excusé(s) ayant donné procuration : Mme REBEILLEAU Pascale à Mme BIRIE-HABAS Cécile, M. KIEFFER Thiébault à M. PELTIER Sylvain</p> <p>Secrétaire : M. ROBERT Eric</p>
<p>Réf : 2023-3-21 <b>A l'unanimité</b> Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><b><u>PERSONNEL COMMUNAL</u></b> <b><u>RECRUTEMENT CONTRACTUEL</u></b> <b><u>POUR SURCROIT D'ACTIVITES – PERIODE DU 1/4/2023 AU 30/6/2023</u></b></p> <p><b>Le Maire propose à l'assemblée :</b></p> <p>Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 01/04/2023 au 30/06/2023</p> <p>Cet agent assurera des fonctions polyvalentes d'adjoint technique à temps complet : entretien des espaces verts, travaux de voirie, autres travaux techniques divers d'entretien et de maintenance.</p> <p>La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement soit à l'échelle C1.</p> <p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b> <b>DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 :</b> d'adopter la proposition du Maire, <b>Article 2 :</b> d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours.</p>
	<p><b><u>SAGE DU THOUET</u></b> <b><u>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU THOUET</u></b> <b><u>Enquête publique du 20 mars 2023 au 20 avril 2023</u></b></p> <p>Par arrêté inter préfectoral du 8 février 2023, une enquête publique relative au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet est ouverte pour la période mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les communes traversées par le Thouet en Maine-et-Loire, Deux-Sèvres et Vienne sont concernées par cette enquête.</p> <p>Les membres de la commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du Thouet ont validé le 15/02/2022 le projet de SAGE après un long travail de concertation.</p> <p>Ce projet a été soumis à l'avis des personnes publiques associées du 7 mars au 7 juillet 2022.</p> <p>Un projet de règlement et de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) adoptés par la commission Locale de l'Eau le 8/11/2022 est intégré à l'enquête publique.</p> <p>Cette commission CLE peut dans le cadre du règlement du SAGE :</p> <p>Définir les priorités d'usage de la ressource en eau ; ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage ; Définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en fonction des différentes utilisations de l'eau</p> <p>Indiquer parmi les ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire du PAGD ceux qui sont soumis sauf raisons d'intérêt général, à une obligation d'ouverture régulière des vannes afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.</p>

Le projet de règlement repose sur :

Article 1 – encadrement de la gestion des prélèvements  
Article 2 – protection des zones humides dans le cadre de projets d'aménagement  
Article 3 – encadrement de la régularisation et de la mise en conformité des plans d'eau

Le PAGD repose sur :

La définition d'un SAGE  
La synthèse de l'état initial de l'environnement  
Les objectifs environnementaux  
Les objectifs généraux et moyens prioritaires  
L'évaluation économique

Le Conseil Municipal aura à se positionner sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet pendant l'enquête publique ou dans les 15 jours à l'issue de l'enquête.

#### INFORMATIONS

le dimanche 12 mars 2023 – salle des ifs – repas des anciens  
Le vendredi 31 mars – inauguration skate-park à 18 h au complexe des ifs  
Le samedi 1<sup>er</sup> avril – le matin à 11 h – 1 arbre = 1 naissance (11 enfants nés en 2021)  
Le samedi 1<sup>er</sup> avril – de 14 h à 18 h – fête de la nature (troc plantes – jeux – initiation à la boule de fort en partenariat avec la Sté de l'Union – Bibliothèque ..... Espace Hulin  
Le samedi 15 avril 2023 – à 11 h (en présence de la famille WEISZ, élus, anciens combattants...)  
pose d'une plaque commémorative parking de la Mairie en souvenir de Gérard WEISZ enfant juif scolarisé à l'école publique de Varrains et déporté en 1944 au camp d'Auschwitz

Réf : 2023-3-22

**A la majorité**

Pour : 8

Contre : 5

Abstentions : 0

#### **OCTROI D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'OGEC SAINT FLORENT DE VARRAINS** **MESURE SOCIALE AU PROFIT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

CONSIDERANT la demande de l'Organisme de Gestion (OGEC) de l'Ecole Privée Saint Florent à Varrains, portant sur une demande de financement à caractère social pour la restauration scolaire des enfants domiciliés sur la commune ;

Compte tenu des éléments et bilan chiffrés pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 fournis par l'OGEC ;

Compte tenu des éléments fournis sur la gestion financière mise en place au cours de l'année scolaire 2022-2023 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur une participation financière de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- EST FAVORABLE à l'octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de l'OGEC de l'Ecole Saint Florent de Varrains pour faire bénéficier les enfants de la commune scolarisés dans cet établissement uniquement en matière de restauration scolaire, dans le cadre d'une mesure sociale, pour l'année scolaire 2022-2023

- DECIDE de verser un montant de 1000 euros pour l'année 2023 (soit en moyenne 0.23 euro/repas pour 4200 repas pris par les enfants domiciliés sur la commune et fréquentant la restauration scolaire de l'Ecole privée St Florent à Varrains)

#### **Réunions de quartier – planning – à 18 h 30 – Salle Mariane**

Résidences Parc n° 1 et 2 – rue du Parc : Vendredi 10 mars 2023

Boulevard Saint Vincent – route de Saumur – rue des Caves : vendredi 14 avril 2023

Viticulteurs : vendredi 5 mai 2023

Commerçants artisans et professions libérales : vendredi 1er septembre 2023

**Prochaines réunions de CM :** jeudis 6 avril – 4 mai – 1<sup>er</sup> juin – 6 juillet 2023

Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE